



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2023/193

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 19 avril 2023 de l'entreprise Ludovic MARCEL sise 641 Route Départementale 72 à 83550 - VIDAUBAN, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux traverse Mazel,

Vu l'arrêté n° 193/2020 en date du 13/07/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux en cas d'absence du Maire,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule face au n° 2 traverse Mazel afin de procéder à des travaux de rénovation pour le compte de Monsieur Philippe CARTOUX, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

#### Article 2 :

Pendant la durée des travaux, la traverse Mazel sera ponctuellement fermée à la circulation.

#### Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 24 avril au dimanche 14 mai 2023 inclus.

#### Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 19 avril 2023.

Pour le Maire et par délégation,  
Fabienne SCOTTO, 1ère adjointe

